



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS**

**SEANCE DU 8 MARS 2019**

**N°16-2019**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>		<b>OBJET</b>
En exercice	15	<b>FINANCES</b>
Présents	13	<b>Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales</b>
Votants	13	<b>Subvention et emprunt pour la construction du restaurant scolaire</b>

◇ Convocation du 1<sup>er</sup> mars 2019 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi huit mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 1<sup>er</sup> mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER.

Absents excusés : Mme Déborah MELISSON, M Sylvain LAUNAY

Procuration :

✍ Anita LEPAGE a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'accord de la Caisse d'Allocations Familiales pour attribuer une subvention et un emprunt sans intérêt pour la construction du restaurant scolaire.

La CAF apporte une aide d'un montant maximum de 72 000 € décomposée en un prêt sans intérêt de 21 600 € et d'une subvention de 50 400 € pour un montant de dépenses subventionnables de 240 000 € HT.

Une convention est proposée pour définir les modalités de versement de cette aide.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité donne pouvoir à Madame le Maire pour signer la convention avec la CAF.

Pour extrait conforme, le 11 mars 2019

Le Maire,

**Monique JAMIN**